

## RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

Cedag - Centre de droit des affaires et de  
gestion

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET  
ORGANISMES :

Université Paris-Cité

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024**  
VAGUE D

Rapport publié le 02/02/2024



Au nom du comité d'experts<sup>1</sup> :

Linda Arcelin, Présidente du comité

Pour le Hcéres<sup>2</sup> :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

<sup>1, 2</sup>: En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation sont signés par le président du comité d'experts et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

**Présidente :** Mme Linda Arcelin, La Rochelle Université

**Experts :** M. Sébastien Bernard, Université Grenoble Alpes - UGA  
M. Nicolas Borga, université de Lyon  
Mme Aurore-Angélique Hyde, Université de Reims Champagne-Ardenne - URCA  
Mme Myriam Roussille, Le Mans Université

## REPRÉSENTANTE DU HCÉRES

Mme Isabelle Bon-Garcin

## REPRÉSENTANTE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

Mme Marie Salaün, Vice-Doyenne Recherche de la faculté Sociétés & Humanités

## CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre de droit des affaires et de gestion
- Acronyme : Cedag
- Label et numéro : EA 1516
- Composition de l'équipe de direction : M. Dominique Legeais

## PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales  
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

p\_panels scientifiques de l'unité

## THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Les thématiques du Centre de droit des affaires et de gestion (Cedag, EA 1516) s'articulent autour du droit des affaires et des sciences de gestion. L'unité est depuis la dernière évaluation divisée en cinq axes :

- Ingénierie patrimoniale ;
- Contrats internationaux ;
- Numérique ;
- Droit, territoires et entreprises ;
- Management, Éthique, innovation et société.

Chaque axe est dirigé par un membre du Cedag.

## HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le Cedag a été créé en 1976, en même temps que la faculté de droit Paris Descartes, rattaché aujourd'hui à Université Paris-Cité. Il est localisé 10, avenue Pierre Larousse à Malakoff au sein de l'UFR Droit économie Gestion. Une antenne a été créée depuis septembre 2021 à l'Université Sorbonne Abu Dhabi par un rattachement du laboratoire à l'Institut de Recherche de Sorbonne Abu Dhabi.

## ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Le Cedag relève de la Faculté « Sociétés et Humanités » qui, au sein de l'Université Paris Cité regroupe douze composantes dont l'UFR Droit, Économie, Gestion.

## EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2022

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	14
Maîtres de conférences et assimilés	17
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	1
<b>Sous-total personnels permanents en activité</b>	<b>32</b>
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	4
Personnels d'appui non permanents	1
Post-doctorants	0
Doctorants	46
<b>Sous-total personnels non permanents en activité</b>	<b>51</b>
<b>Total personnels</b>	<b>83</b>

## RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2022. Les employeurs non tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
UNIVERSITÉ PARIS-CITÉ	31	0	1
<b>Total personnels</b>	<b>31</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

## AVIS GLOBAL

Le Cedag est une unité de recherche au fort rayonnement scientifique national et international en particulier dans le domaine du numérique ainsi que du droit bancaire et financier. La renommée de certains de ses membres produit un effet d'émulation collective renforçant par là même son grand dynamisme.

Le Cedag dispose de locaux très appréciables composés de quatre bureaux pour les enseignants-chercheurs, trois bureaux pour les doctorants, un bureau pour les étudiants de Master 2 suivant un parcours recherche, une bibliothèque et une salle de convivialité. La configuration des locaux permet une grande fluidité des échanges entre collègues et participe assurément à la cohésion de l'équipe.

On observe cependant que le positionnement de l'unité dans son environnement académique est compliqué. Le Cedag souffre des réorganisations institutionnelles qui ont accompagné la création de l'Université Paris Cité. L'absence de mise à disposition d'un personnel d'appui à la recherche pérenne est vécue comme une injustice au regard de la qualité des travaux et du dynamisme de ses activités. Cette absence pénalise également l'unité car elle ne peut raisonnablement pas mener une stratégie de dépôt de projets structurants de type ANR.

La production scientifique de l'unité est en effet dense et de très grande qualité. Le nombre de publications est important, qu'il s'agisse d'ouvrages individuels diffusés chez des éditeurs de grande renommée comme celui portant sur le *Droit européen des assurances* chez Larcier Bruylant, de coordination d'ouvrages (une vingtaine) dont *Le nouveau droit français de la protection des données à caractère personnel, spécificités du droit interne au regard du paquet européen « données »*, Dalloz Décryptage, déc. 2019, ou bien d'articles publiés dans des revues à l'exigence scientifique élevée (Dalloz, LexisNexis) tel que le colloque sur *La Loi Pacte : le nouveau visage du droit des sociétés* publié à la *Revue des sociétés* en 2018. Les recherches en matière de Blockchain sont particulièrement reconnues par la communauté scientifique, comme en témoigne la participation d'un des membres du Cedag à la Fédération française de la Blockchain.

De plus, deux contrats de recherche ont été obtenus pendant la période évaluée : l'un sur la régulation de l'intelligence artificielle développée avec Abu Dhabi et l'autre relatif à la rédaction d'un Code européen des affaires (AAP engagé par la Fondation pour le droit continental pour la rédaction d'un Code européen des affaires et placé sous l'égide de l'association Capitant). Dans le cadre de ce projet, des membres du Cedag ont assuré la direction de certains groupes de travail (celui relatif au droit des procédures collectives ou encore le droit du commerce électronique). Ce projet européen a été mis en œuvre sur l'ensemble de la période évaluée, permettant aux membres impliqués de travailler en réseau sur les problématiques les plus actuelles de leur domaine.

Si le Cedag est globalement très dynamique, on observe toutefois une disparité entre les axes, l'axe Contrats internationaux étant un peu en retrait. Il convient également de relever que l'un des atouts de l'unité qui est d'associer les juristes et les gestionnaires n'est pas assez exploité : il manque des travaux communs qui traduiraient réellement une imbrication des recherches au-delà d'un simple affichage.

L'un des principaux faits marquants de la période d'évaluation concerne le renforcement de l'internationalisation des recherches. D'une part, les nombreux partenariats avec des chercheurs étrangers ou des universités comme Singapour (participation Idex de l'Université Paris-Cité pour le développement de partenariats avec la NUS de Singapour autour des thématiques de l'intelligence artificielle) permettent l'organisation très régulière de colloques internationaux et l'accueil de professeurs invités. D'autre part, la création d'un « laboratoire miroir » du Cedag à Abu Dhabi au sein du SUAD Research Institute, en collaboration avec le Sorbonne Center for Artificial Intelligence (SCAI), donne l'occasion aux membres de l'unité de participer à des projets de recherche internationaux relatifs à l'intelligence artificielle.

Le Cedag sait tirer profit de son environnement économique dans la mesure où nombre de ses manifestations font intervenir et intéressent des professionnels, notamment des secteurs du numérique (Fédération française de la Blockchain), de la banque (Société Générale), de la comptabilité et des procédures collectives. On observe en effet que plusieurs colloques se sont tenus sur les modifications du droit des sociétés ou encore les différentes réformes du droit des sûretés qui impactent profondément le secteur bancaire et les professionnels

des procédures collectives. En revanche, l'unité peine à diffuser ses travaux dans la cité alors même que les thèmes étudiés intéressent largement le monde non académique.

Les doctorants bénéficient de conditions de travail appréciables dans la mesure où trois bureaux sont mis à leur disposition et où ils accèdent à la bibliothèque et à la salle de convivialité. Beaucoup d'entre eux assistent à des colloques et certains y participent. 46 soutenances ont eu lieu au cours de la période examinée. Si le nombre d'abandons (36) de thèses est important, celui-ci semble largement imputable à un durcissement des conditions d'inscription à partir de la sixième année de thèse. Cependant, aucune procédure d'accompagnement n'a été mise en place tels des séminaires doctoraux ou des temps formalisés d'échanges sur l'avancement des travaux.

## ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

### A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Conformément à l'une des recommandations du précédent rapport d'évaluation, le Cedag a multiplié ses recherches de dimension internationale, en répondant à des invitations d'universités étrangères et en organisant des colloques internationaux. Les axes Droit, territoires et entreprises d'un côté et Numérique de l'autre se sont particulièrement mobilisés sur ce terrain. En revanche, si ce n'est une Convention avec l'université de Singapour, peu de partenariats institutionnels internationaux ont été conclus afin de pérenniser ces relations. Dans le même sens, il avait été recommandé de formaliser des partenariats avec le monde socio-économique de façon, notamment, à obtenir davantage de financements de thèse par voie de convention Cifre. Si des efforts ont été faits en ce sens, le faible nombre de thèses sur dispositif Cifre est encore à regretter.

Le précédent rapport avait insisté sur la nécessité pour le Cedag de répondre à des appels à projets. Cependant la possibilité de se conformer à cette recommandation aurait supposé qu'une personne à temps complet soit mise à disposition de l'unité pour assurer le soutien administratif. Or, le Cedag n'a pu bénéficier d'un tel personnel d'appui qui y soit spécialement consacré et souffre encore, sinon davantage, de cette carence.

Enfin, le précédent rapport conseillait de développer la collaboration entre juristes et gestionnaires, ces derniers étant principalement cantonnés dans l'axe Management, éthique, innovation et société. Il n'est pas fait état de projets transversaux (colloques, codirection de thèses) menés sur la période.

### B - DOMAINES D'ÉVALUATION

#### DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

##### Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Parallèlement à ses thématiques de recherche traditionnelles, et pour lesquelles il est reconnu, à savoir le droit des affaires et les sciences de gestion, le Cedag a progressivement développé une expertise sur les enjeux juridiques des nouvelles technologies, en particulier la blockchain et l'intelligence artificielle. Cette diversification contribue à son dynamisme scientifique et trouve un appui non négligeable dans la création d'une antenne de l'unité à Abu Dhabi.

##### Appréciation sur les ressources de l'unité

Le Cedag dispose de ressources financières appréciables provenant de sa dotation annuelle, mais aussi de financements externes. Elles lui permettent de mener une recherche dynamique et de répondre aux besoins de ses membres. L'absence de personnel administratif de proximité et l'insuffisante prise en compte des spécificités des disciplines juridiques et de gestion au niveau des services d'appui à la recherche des tutelles pénalisent cependant le développement de l'unité.

## Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

Les membres du Cedag témoignent d'une certaine cohésion, qui s'explique par l'implication d'une direction très active. L'unité gagnerait à formaliser davantage son organisation et à créer des rendez-vous plus systématiques pour accompagner les doctorants, travailler sur des sujets transversaux entre juristes et gestionnaires et mener des projets plus collectifs. L'étendue des champs scientifiques couverts par l'équipe pourrait justifier la création de nouveaux axes ou une meilleure lisibilité et articulation entre les axes.

### 1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.

#### Points forts et possibilités liées au contexte

Le Cedag s'est assigné pour objectif scientifique de mener des recherches de pointe sur les enjeux juridiques et managériaux liés aux nouvelles technologies et à l'économie numérique, au droit patrimonial de la famille, au droit de l'entreprise, ce compris le droit des sociétés, le droit des procédures collectives et plus largement le droit du financement. Dans ce dessein, de nombreux colloques, séminaires et conférences ont été organisés, dans chacun des axes. On observe ainsi sept séminaires organisés dans l'axe Droit, territoires et entreprises publiés dans la *Revue de droit bancaire et financier* (par exemple, «Le financement des ETI : le rôle de l'intervention publique» en 2018, ou encore «le droit des sociétés en évolution» en 2022), cinq colloques dans l'axe Numérique («L'ubérisation» en 2016) et trois colloques dans l'axe Ingénierie patrimoniale (par exemple, «les sociétés civiles familiales» en 2019). Ces manifestations sont en grande majorité publiées dans des revues de haute renommée scientifique (Dalloz, LexisNexis).

Le Cedag tire profit de ses relations avec le monde socio-économique, tournées vers le monde du numérique comme des opérateurs de Fin-Tech, les banques ou encore les notaires qui par exemple, ont participé au colloque relatif aux sociétés civiles familiales.

Les recherches du Cedag sont encore orientées vers l'international. On note ainsi que l'axe contrats internationaux s'est enrichi d'un partenariat avec l'Universidad Externado de Colombia, Bogota, partenariat qui devrait porter à la fois sur l'enseignement et la recherche. L'axe Droit, Territoires et entreprise a, lui, organisé des séminaires ou colloques internationaux, en langue française ou en langue anglaise, organisés soit sur invitation d'universités partenaires (Inde, Maroc, Malaisie), soit à l'Université Paris Cité. L'axe Numérique a quant à lui développé un réseau international important reposant en particulier sur son antenne à Abu Dhabi et sur la convention signée avec l'université de Singapour.

Plusieurs projets de financement de recherche ont pu être déposés pendant la période évaluée, unissant parfois d'autres laboratoires, comme le projet Juricov «Impact des évolutions juridiques liées à la Covid-19 sur les réseaux internationaux d'entreprises», prévu dans l'axe Droit, territoires et entreprises qui a obtenu un financement pour deux ans.

#### Points faibles et risques liés au contexte

L'activité des axes est inégale. Les axes Management, éthique, innovation et société (MEIS) et Contrats internationaux apparaissent en retrait par rapport aux autres axes.

S'agissant de l'axe MEIS, il repose pour beaucoup sur un enseignant chercheur, qui est certes très actif. Le document d'auto-évaluation comme le portfolio ne traduisent que très imparfaitement les travaux menés dans cet axe MEIS contrairement aux axes numérique et ingénierie patrimoniale qui sont mis en lumière et apparaissent comme moteur.

La production de l'axe Contrats internationaux correspond pour l'essentiel à l'organisation d'un séminaire sur les alternatives au juge en matière environnementale (ordre interne et international) en novembre 2018 (publié à la revue *EII*, 2019, n° 4), d'une conférence sur l'actualité du droit de l'arbitrage international en décembre 2019 et à un colloque d'envergure sur la localisation du dommage en droit international privé, impliquant deux membres du Cedag dont la directrice de l'axe, lequel a fait l'objet d'une publication à la *Revue de droit des affaires internationales* de juin 2022. On peut se demander si le Cedag ne souffre pas d'un trop faible nombre d'enseignants-chercheurs spécialisés en droit international privé pour nourrir suffisamment un tel axe de recherche. Toutefois, dans la mesure où d'autres membres de l'unité ont la possibilité de contribuer à cet axe de recherche, l'un des enjeux sera peut-être d'identifier des thématiques susceptibles d'intéresser un plus grand nombre de ses membres.

Les travaux menés en Droit des sociétés, en Droit bancaire et en Droit des procédures collectives ne sont pas rattachés de manière évidente aux axes retenus.

Le thème de recherche transversal choisi pour la période, à savoir la confiance ne semble pas avoir donné lieu à des recherches collectives clairement identifiées sauf dans l'axe MEIS (Workshop sur la confiance en mars 2021) et, dans tous les cas, aucune recherche transaxes n'a abouti.

*2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.*

#### Points forts et possibilités liées au contexte

Le Cedag dispose de locaux et de ressources documentaires appréciables. Il peut s'appuyer sur des membres très actifs dans la recherche de financement, ce qui lui permet de ne pas se contenter de sa dotation institutionnelle et de mener assurément plus de projets.

#### Points faibles et risques liés au contexte

Comme relevé dans le précédent rapport, le Cedag ne bénéficie pas d'un personnel administratif d'appui à la recherche suffisant (1/3 de poste), ce qui le freine dans sa capacité à répondre à des appels à projets de type ANR.

*3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.*

#### Points forts et possibilités liées au contexte

Le Cedag fonctionne conformément aux réglementations en matière de gestion des ressources humaines, notamment celles relatives à la parité et à la non-discrimination. Le Cedag respecte la charte éthique d'établissement. L'unité a nommé un enseignant-chercheur comme référent éthique.

#### Points faibles et risques liés au contexte

## DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

### Appréciation sur l'attractivité de l'unité

L'unité est attractive par la renommée nationale et internationale des travaux d'un certain nombre de ses membres. Ceux-ci participent à des manifestations à caractère international en France (p. ex. Lyon, Montpellier) comme à l'étranger (p. ex. Paraguay, Suisse, Espagne). Les chercheurs formés en droit au Cedag bénéficient d'une évolution de carrière très satisfaisante. L'unité comptabilise plusieurs docteurs qualifiés et recrutés en qualité de maître de conférences ainsi qu'un membre reçu à l'agrégation de droit privé. L'accompagnement des doctorants gagnerait cependant à être mieux formalisé par des temps forts annuels.

*1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.*

*2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.*

*3/ L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.*

#### 4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.

##### Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

Pendant la période évaluée, un important effort d'internationalisation a été réalisé. Il s'est notamment traduit par l'ouverture d'une antenne en septembre 2021 à l'Université Sorbonne Abu Dhabi par un rattachement du laboratoire à l'Institut de Recherche de Sorbonne Abu Dhabi. On note encore des participations régulières de membres du Cedag à des conférences à l'étranger, comme en Malaisie ('Legal aspects of the Suku development, 2019), au Canada (« Les dilemmes éthiques face au fait religieux en entreprise : la diversité et la laïcité comme valeurs managériales en tension », 2019), à Bucarest (« Droit des sûretés réelles », 2022) pour ne citer que ces exemples. L'unité a fait preuve d'un grand dynamisme dans l'organisation de manifestations scientifiques en particulier dans les domaines bancaire et numérique (Fintech, NFT). Un partenariat avec la Grèce est en cours de construction. Douze membres du Cedag assument par ailleurs des responsabilités éditoriales telles que la direction de la *Revue des sociétés*, des *JurisClasseur Commercial* ou *Droit de la distribution*.

Un appui à la formation des doctorants est proposé de manière informelle (rencontres méthodologiques ; journées du Cedag) de même qu'un soutien à l'évolution des carrières (aide à la préparation de l'HDR et de l'agrégation). Sur la période, cinq docteurs du centre ont été qualifiés et quatre ont obtenu un poste de maître de conférences. Un maître de conférences du centre a par ailleurs été reçu à l'agrégation.

Deux contrats de recherche ont été obtenus : l'un sur la régulation de l'intelligence artificielle développé avec Abu Dhabi, l'autre pour la rédaction d'un Code européen des affaires (AAP engagé par la fondation pour le droit continental pour la rédaction d'un Code européen des affaires et placé sous l'égide de l'association Capitant). Dans le cadre de ce projet, des membres du Cedag ont assuré la direction de certains groupes de travail à l'instar de celui relatif au droit des procédures collectives ou encore le droit du commerce électronique. Ce projet européen a été mis en œuvre sur l'ensemble de la période évaluée, permettant aux membres impliqués de travailler en réseau sur les problématiques les plus actuelles de leur domaine.

##### Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

Le document d'auto-évaluation peine à montrer une émulation collective entre les membres du Cedag. Ainsi, hormis sur le terrain des colloques, les projets portés sont essentiellement des projets individuels. Par ailleurs, si le droit du numérique et le droit bancaire sont fortement représentés, les autres axes sont plus en retrait.

En l'absence ou en quasi-absence de soutien administratif, il est difficile pour le Cedag de déposer des projets de type ANR.

En dépit des conditions de travail qui leur sont offertes, 36 doctorants ont abandonné leur thèse au cours de la période examinée. Si ce nombre est important, il semble largement imputable à un durcissement des conditions d'inscription à partir de la sixième année de thèse.

## DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

### Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique de l'unité est très importante sur le plan quantitatif et reconnue sur le plan qualitatif. Elle s'appuie sur les très nombreuses publications de ses membres. Des colloques sont également organisés, mais semblent pour la plupart résulter d'initiatives individuelles. L'unité est donc davantage portée par le dynamisme de ses membres que par l'existence — plus limitée — de projets réellement collectifs et fédérateurs. La dimension transversale du Cedag n'est pas suffisamment exploitée.

- 1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.
- 2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.
- 3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

#### Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

L'ensemble de la production scientifique du Cedag témoigne du grand dynamisme de l'unité et explique son rayonnement dans la communauté des sciences juridiques et de gestion française.

La production scientifique individuelle des membres est extrêmement riche. Les articles font l'objet de publications dans des revues nationales reconnues (Daloz, LexisNexis) de même que les ouvrages (par exemple, *Régimes matrimoniaux et PACS*, chez LGDJ ou bien *Droit européen des assurances* chez Larcier/Bruylant). Le nombre de communications des membres de l'unité en France comme à l'étranger (Bucarest, Kuala Lumpur, Sherbrooke, Buenos Aires par exemple) est également très important. Le Cedag présente par ailleurs à son actif de très belles réalisations associant plusieurs de ses membres. On peut citer, à titre d'exemple, le colloque sur « la réforme du droit des sûretés personnelles » publié à la *Revue de droit bancaire et financier* en 2022, ou celui sur « La loi Pacte : le nouveau visage du droit des sociétés » publié à la *Revue des sociétés* en 2019.

Une thématique transversale (La confiance) a été définie pour la période évaluée. L'axe MEIS a ainsi organisé un workshop et un colloque autour de ce thème, de même que deux thèses relevant de cet axe ont été engagées, dont l'une a été soutenue en décembre 2022.

L'axe Droit, territoires et entreprises a obtenu un Idex avec le Labex Dynamite (« Dynamiques Territoriales et Spatiales »), consacré aux aspects juridiques de la globalisation sur les espaces et les sociétés. Sont au cœur de sa réflexion les déterminants et implications juridiques de la globalisation économique et les conséquences pour les entreprises des nouvelles évolutions du droit des affaires. Sa dimension internationale est affirmée (4 colloques à l'étranger sur les cinq organisés). Des séminaires de recherche et conférences sont également organisés au sein de l'Université Paris Cité.

L'axe Numérique est particulièrement actif. De nombreuses manifestations ont été organisées sur la période : trois en matière de protection des données ; cinq sur les nouvelles institutions du numérique (Ubérisation, FinTechs, Blockchain, NFT, Actifs numériques). La plupart de ces manifestations ont donné lieu à publication dans des revues de référence en la matière (Communication commerce électronique, Daloz IP/IT notamment). Par ailleurs, les membres de l'axe participent activement à un cycle de recherche trans-facultaire, transdisciplinaire, et international (participation de collègues étrangers : Singapour, États-Unis, Canada, Colombie, Brésil, Espagne...), consacré, entre 2019 et 2023, à l'intelligence artificielle dans ses différentes applications.

Des travaux sur la blockchain sont conduits en partenariat avec l'incubateur École 42 ainsi qu'avec son école d'application « Matrice » dont l'un des membres du Cedag est administrateur.

L'unité bénéficie d'un environnement favorable du fait de l'obtention, par l'Établissement, d'un Idex pour le développement d'un partenariat stratégique avec l'Université Nationale de Singapour autour des thématiques de l'IA.

L'axe Ingénierie patrimoniale et financière mène des recherches sur les modes contemporains de détention de la richesse qui a permis à l'équipe d'organiser des manifestations scientifiques sur des sujets d'actualité de fond (colloque relatif aux sociétés civiles familiales en novembre 2019) ou de grande importance pour le droit privé (la réforme du cautionnement et la réforme des sûretés réelles résultant des ordonnances du 15 septembre 2021 ou encore le nouveau statut de l'entrepreneur individuel par la loi du 14 février 2022) qui ont à la fois fait intervenir plusieurs membres du Cedag et donné lieu à publication dans des revues reconnues.

De nombreux séminaires de travail sont organisés pour présenter les travaux de recherche des membres titulaires aux doctorants et étudiants afin de les sensibiliser aux enjeux des thématiques étudiées.

La science ouverte est encouragée par le dépôt des publications sur la plateforme HAL.

## Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

D'une manière générale, les thèmes sont très largement délimités et semblent davantage servir à rassembler ex-post les nombreux et reconnus travaux des membres du Cedag qu'organiser ex-ante une politique scientifique de l'unité. La thématique de la confiance choisie comme fil directeur pour la période évaluée n'a pas vraiment fait l'objet de recherches collectives, transaxes.

Ainsi, l'étendue du champ des thèmes traités dans l'axe Droit, territoires et entreprises (dont droit des sociétés, droit financier, droit bancaire, RSE) ne permet pas d'identifier une identité scientifique très affirmée de cet axe. Les productions et manifestations relevant du Droit des sociétés, du Droit bancaire et du Droit des procédures collectives, pourtant importantes, n'ont pour la plupart pas pu être rattachées à un axe spécifique.

L'axe Ingénierie patrimoniale qui va être reconduit (Thème 4, Ingénierie patrimoniale et financière) a des contours qui n'apparaissent pas tous lisibles. Il est mentionné dans le rapport qu'il « s'intéresse aux modifications des contours des champs de compétence des différents professionnels de la justice en France, notamment aux nouvelles perspectives dessinées par les modes alternatifs de règlement des conflits, combinés au développement du droit de la famille ». Formulé comme tel, il ne semble pas pouvoir couvrir l'ensemble des productions relevant du droit de la famille et même celles du droit patrimonial de la famille qui ne relèvent pas toutes de l'ingénierie (notamment les Chroniques « Patrimoine des personnes protégées et du couple » ou de « Droit des régimes matrimoniaux »).

Si les gestionnaires semblent trouver leur place au sein du Cedag, spécialement dans l'axe Management, éthique, innovation et société, l'unité pourrait davantage tirer parti de son caractère transdisciplinaire en développant encore plus les travaux associant droit et gestion. L'axe se présente d'ailleurs quelque peu en retrait dans le rapport d'auto-évaluation et l'axe ne dispose d'aucun contrat doctoral sur la période pour faire financer les thèses en gestion.

L'axe Contrats internationaux souffre d'une faible activité collective, probablement liée en partie au faible nombre d'enseignants-chercheurs titulaires du Cedag ayant cette thématique pour spécialité. Les membres en question sont reconnus et ont une activité scientifique individuelle soutenue, mais peinent à faire véritablement vivre l'axe de recherche. Peu de thèses sont relevées dans le cadre de cet axe de recherche (6) et l'une a fait l'objet d'un abandon, deux datent de 2014 et 2015.

Les partenariats internationaux avec les universités étrangères ne sont pour la plupart pas formalisés et relèvent plus de relations interpersonnelles, ce qui les fragilise.

## DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

### Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Le Cedag sait tirer profit de quelques partenariats noués par certains de ses membres avec des acteurs du secteur numérique. L'unité n'inscrit pas suffisamment ses activités dans la cité en organisant par exemple des conférences de vulgarisation, alors même que les thèmes étudiés s'y prêtent bien. Une initiative de lettre d'information trimestrielle sur les travaux et activités de l'unité a été engagée en 2017, mais n'a pas été poursuivie au-delà de la parution de deux numéros. L'unité ne communique pas suffisamment sur ses activités. Le site internet n'est pas à jour depuis 2020.

- 1/ L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non-académique.*
- 2/ L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.*
- 3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.*

## Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

Les membres du Cedag participent régulièrement au débat public à travers des auditions par des institutions nationales (Audition d'un membre à l'Assemblée nationale sur l'articulation du droit français des données avec le droit européen) et européennes (Audition d'un membre par la Commission des affaires juridiques du

Parlement européen sur la nécessité de modifier les règlements Bruxelles I bis et Rome II dans le cadre de l'adoption de la directive sur le devoir de vigilance des sociétés, nov. 2021).

Les acteurs du monde digital et de la cryptomonnaie ont été associés aux travaux du centre et des partenariats ont été noués avec certains d'entre eux (École 42 ou Fédération française de la Blockchain). De même des contrats ont été passés avec des start-up de la blockchain pour impliquer les étudiants du master droit des obligations civiles et commerciales dans les réflexions autour des utilités de cette technologie, permettant ainsi de lier recherche et formation.

Les liens avec le monde non académique ont favorisé l'obtention de Cifre (EDF, cabinet d'avocat Allen & Overy).

### Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Malgré le nombre assez important de partenariats mis en avant dans le rapport d'autoévaluation, peu de conventions de thèses sur convention Cifre sont finalement signées, ce qui peut être un indice de la fragilité de ces liens. L'unité n'inscrit pas suffisamment ses activités dans la cité par l'organisation de conférences de vulgarisation par exemple ou de lettre d'information sur le site internet. Une initiative de lettres trimestrielles a été lancée en 2017, mais a été abandonnée après la parution de deux numéros. La communication sur les activités du centre n'est pas satisfaisante. Le site internet n'est pas à jour depuis 2020.

## ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

La trajectoire développée par le Cedag s'inscrit dans la continuité de sa stratégie scientifique menée depuis plusieurs années, à savoir accompagner et anticiper les grandes évolutions du droit des affaires et de la gestion tout en laissant une grande liberté scientifique - qui s'est avérée féconde - à ses membres. Dans ce dessein, le Cedag envisage de travailler lors de la prochaine période, sur 6 thèmes qui reprennent pour l'essentiel les axes précédents :

- Relations d'affaires internationales
- Numérique des affaires et Cybercriminalité
- Management, éthique, innovation et société
- Ingénierie patrimoniale et financière
- Financement, Banque et Assurance
- Financement et territoire

Comme par le passé, ces axes ne sont pas formalisés avec précision. Ils permettent de rassembler tous les chercheurs et tous leurs travaux, mais ne font pas ressortir les points forts pour lesquels l'unité est reconnue.

Le fait d'envisager, pour les prochaines années, un thème « Relations d'affaires internationales » et non plus « Contrats internationaux » est peut-être de nature à permettre à d'autres membres du Cedag de se joindre à un axe de recherche plus transversal.

Les recherches menées dans les trois derniers axes (Ingénierie patrimoniale et financière, Financement, Banque et Assurance, Financement et territoire) risquent de se chevaucher. Certes, la première thématique sera orientée sur les implications individuelles et familiales, la deuxième sur des aspects plus structurels et institutionnels et la troisième sur une approche transdisciplinaire avec les territoires. Le Cedag gagnerait en visibilité si les axes étaient mieux formalisés et donc regroupés en ce qui concerne ces trois thématiques.

La trajectoire aurait mérité de prévoir un développement des travaux associant juristes et gestionnaires.

On note que l'accent sera à nouveau mis sur l'internationalisation de la recherche de façon à renforcer les liens institutionnels avec les partenaires étrangers, mais aussi à encourager la mobilité des chercheurs du Cedag.

Sur le plan organisationnel, le Cedag gagnerait à envisager une plus grande formalisation de son fonctionnement : son mode très largement informel de fonctionnement étant à la fois efficace et source de fragilités.

## RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

### *Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité*

Le comité encourage le Cedag à garder la bonne cohésion de l'équipe tout en formalisant davantage les réunions et en associant l'ensemble des domaines juridiques et des disciplines représentées (notamment la gestion).

Le comité recommande au Cedag de participer davantage aux instances tutélaires de façon à être mieux représenté et entendu.

### *Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité*

Le comité encourage le Cedag à poursuivre son ouverture internationale. Dans ce but, il est recommandé de poursuivre la formalisation des partenariats étrangers ainsi que la pratique de professeurs invités. Il est encore recommandé de continuer de répondre aux appels aux orientations stratégiques internationales de l'université et de s'insérer ainsi encore plus dans les priorités de la politique de recherche de l'établissement.

Le comité recommande de poursuivre le projet de Graduate School de façon à renforcer les liens formation et recherche et répondre ainsi aux priorités de la politique de recherche de l'établissement.

### *Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique*

Le comité recommande au Cedag de clarifier ses axes de recherche et ses liens avec les thématiques de façon à mieux faire ressortir l'excellence avérée de l'unité.

Le comité recommande à l'unité de formaliser des temps forts d'accompagnement des doctorants : séminaires de recherche ; présentation des travaux ; préparation à la soutenance ; etc.

Le comité encourage le Cedag à mener davantage de recherches communes en droit et en gestion.

Le comité encourage le Cedag à demander davantage de contrats doctoraux en sciences de gestion.

Les experts encouragent le Cedag à déposer ou à répondre à des appels à projets de type ANR afin de diversifier ses sources de financement et de compenser le manque de personnel d'appui.

### *Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société*

Le comité encourage le Cedag à développer ses partenariats avec le monde socio-économique, ce qui pourrait lui permettre d'augmenter le nombre de thèses sur dispositif Cifre.

Le comité encourage l'unité à diffuser plus largement ses travaux auprès du grand public (organisation de conférences de vulgarisation ; développement du site internet ; etc.).

## DATE

**Début :** 17 novembre 2023 à 9 h

**Fin :** 17 novembre 2023 à 17 h 30

**Entretiens réalisés : en présentiel ou en distanciel**

## PROGRAMME DES ENTRETIENS

8 h 45 - 9 h	Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs
9 h - 9 h 15	Réunion de démarrage du comité d'experts à huis clos en présence de la conseillère scientifique
9 h 15 - 9 h 45	<b>Entretien à huis-clos</b> avec la direction de l'unité
9 h 45 - 11 h	<b>Réunion plénière</b> en présence de l'ensemble des membres de l'unité de recherche, y compris les chercheurs associés, les émérites, les doctorants. 9 h 45-10 h : exposé liminaire par la direction de l'unité (ne pas revenir sur le bilan, mais apporter des éléments d'information neufs par rapport au dossier d'autoévaluation, par exemple sur l'actualité de l'équipe, etc.). 10h-11h : discussion à partir des questions du comité
11 h -11 h 15	Pause
11 h 15 - 12 h	<b>Entretien à huis-clos</b> avec la Vice-Présidente de la Commission de la Recherche
12 h - 12 h 15	<b>Réunion du comité d'experts à huis clos</b> en présence de la conseillère scientifique
13 h 45 - 14 h 45	<b>Entretien à huis clos avec les enseignants-chercheurs statutaires</b>
14 h 45 -15 h 15	<b>Entretien à huis clos avec les doctorants et les post-doctorants</b>
15 h 15 -16 h 00	Pause
16 h -16 h 15	<b>Entretien à huis clos avec la direction de l'unité</b>
16 h 15 -17 h 30	<b>Réunion à huis clos du comité d'experts</b> en présence de la conseillère scientifique` Second <i>debriefing</i> du comité. Préparation du rapport d'évaluation.

## POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le Hcéres nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre, la section 01 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaité être représentée dans ce comité.

# OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES



Le Président

Paris, le 12 Janvier 2024

HCERES  
2 rue Albert Einstein  
75013 Paris

**Objet : Rapport d'évaluation de l'unité DER-PUR250024287 - CEDAG – Centre de Droit des Affaires et de Gestion**

Madame, Monsieur

L'Université Paris Cité (UPCité) a pris connaissance du rapport d'évaluation de l'Unité de Recherche CEDAG – Centre de droit des affaires et de gestion

Ce rapport a été lu avec attention par l'équipe de direction de l'unité qui a fait un certain nombre de remarques factuelles (cf courrier joint), le doyen de la Faculté Sociétés & Humanités d'UPCité qui a fait part d'observations d'ordre général et de remarques factuelles (cf courrier du Doyen Sylvain Moutier), par la vice-présidente recherche d'UPCité et par moi-même.

**Présidence**

**Référence**  
Pr/DGDRIVE/2023

**Affaire suivie par**  
Christine Debydeal -  
DGDRIVE

**Adresse**  
85 boulevard St-Germain  
75006 - Paris

Je vous adresse nos remerciements pour la qualité de ce rapport d'évaluation et vous informe ne pas avoir d'observation de portée générale, supplémentaire à celle du Doyen Moutier, à apporter.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

[www.u-paris.fr](http://www.u-paris.fr)

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'E. Kaminski'.

Édouard Kaminski

Monsieur Sylvain Moutier  
Doyen de la Faculté Sociétés & Humanités (SH)  
Université Paris Cité  
2 rue Valette  
75005 Paris

*Paris, le 5 janvier 2024*

**Objet : Retour de la Faculté SH sur le rapport provisoire d'évaluation HCERES du  
Laboratoire DER-PUR250024287 - CEDAG - Centre de droit des affaires et de gestion.**

Chères et chers Collègues,

Concernant le rapport provisoire d'évaluation HCERES de cette unité (CEDAG), veuillez trouver ci-dessous le retour de la Faculté SH incluant 1) des observations générales ainsi que 2) des remarques factuelles.

***1) Observations générales***

p. 5, il est écrit dans le rapport :

*On observe cependant que le positionnement de l'unité dans son environnement académique est compliqué. Le Cedag souffre des réorganisations institutionnelles qui ont accompagné la création de l'Université Paris-Cité. L'absence de mise à disposition d'un personnel d'appui à la recherche pérenne est vécue comme une injustice au regard de la qualité des travaux et du dynamisme de ses activités. Cette absence pénalise également l'unité car elle ne peut raisonnablement pas mener une stratégie de dépôt de projets structurants de type ANR. D'une manière générale, l'unité déplore que les spécificités de la recherche juridique soient très largement ignorées par la Faculté qui rassemble les UFR du secteur SHS. Cela est d'autant plus surprenant que la qualité de sa production scientifique est reconnue sans conteste par la communauté scientifique des juristes.*

L'idée que « les spécificités de la recherche juridique soient très largement ignorées par la Faculté » est discutable dans la mesure où la Faculté n'a absolument pas le sentiment, pour sa part, d'ignorer les spécificités de la recherche en droit, en l'occurrence au CEDAG. De plus, les statuts de notre établissement prévoient la représentation obligatoire de l'UFR DEG dans l'ensemble des instances facultaires, ce qui garantit aux disciplines de participer à la définition de la politique scientifique.

p. 14, il est écrit dans le rapport :

*Le comité recommande au Cedag de participer davantage aux instances tutélaires de façon à être mieux représenté et entendu. Les spécificités des disciplines juridiques et de gestion pourraient ainsi davantage y être exposées de façon, notamment, à faire comprendre les besoins en personnel administratif de proximité du Cedag.*

Comme rappelé précédemment, les statuts de notre établissement prévoient la représentation obligatoire de l'UFR DEG dans l'ensemble des instances facultaires. De plus, la Faculté a parfaitement conscience de ce besoin, partagé par les unités de l'UFR DEG, mais aussi par d'autres unités de recherche.

## **2) Remarques factuelles**

Le nom de l'université s'écrit « Université Paris Cité » sans tiret : à rectifier p. 4, p. 5, p. 7, p. 10 « Université Paris-Cité »).

En vous remerciant de votre attention et en vous priant, chères et chers Collègues, d'accepter mes chaleureuses salutations,



Sylvain Moutier  
Doyen de la Faculté Sociétés & Humanités

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

